

Ministry of Health

Office of Chief Medical Officer
of Health, Public Health

Box 12

Toronto, ON M7A 1N3

Fax : 416 325-8412

Ministère de la Santé

Bureau du médecin hygiéniste
en chef, santé publique

Boîte à lettres 12

Toronto, ON M7A 1N3

Téléc. :416 325-8412

27 mars 2024

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : **Directeurs généraux des hôpitaux, directeurs des services des urgences et des cliniques de soins d'urgence, centres de soins primaires et cliniciens**

EXPÉDITEUR : **D^r Kieran Moore, médecin hygiéniste en chef, santé publique**

OBJET : **Augmentation du nombre de cas de rougeole**

En décembre 2023, l'Organisation mondiale de la santé a fait état d'une augmentation alarmante des cas de rougeole en Europe, qui ont été multipliés par trente.

L'Organisation panaméricaine de la santé a signalé avoir détecté des cas de rougeole importés dans les Amériques. Au 27 mars 2024, neuf cas de rougeole avaient été signalés en Ontario cette année. Huit de ces cas ont été liés à des voyages et un cas à une source d'exposition inconnue. Aucun cas secondaire n'a été signalé à ce jour.

Même si la rougeole n'est plus considérée comme endémique au Canada, des éclosions peuvent survenir lorsque des personnes sensibles (p. ex., les personnes non vaccinées ou insuffisamment immunisées) se rendent dans un pays où la rougeole circule et en reviennent. L'importation et la transmission locale qui en résulte peuvent donner lieu, comme cela a été le cas, à des éclosions de rougeole au Canada. Tous les cas suspects de rougeole doivent être immédiatement signalés à votre [bureau local de santé publique](#). N'attendez pas la confirmation du laboratoire.

Principales ressources à l'intention des fournisseurs de soins de santé

Les fournisseurs de soins de santé doivent se référer à la [page Web consacrée à la rougeole](#) de Santé publique Ontario pour accéder aux renseignements et aux orientations les plus récents, y compris les ressources suivantes :

- [La rougeole : information à l'intention des professionnels de la santé](#) – renseignements sur la vaccination, le tableau clinique, le diagnostic (y compris les analyses en laboratoire), les conseils aux patients sur l'isolement et la prévention et le contrôle des infections
- [La rougeole en Ontario : résumé épidémiologique amélioré](#) – renseignements épidémiologiques sur les cas confirmés de rougeole, notamment la localisation des cas et le statut vaccinal
- [Mémoire technique – Recommandations provisoires de PCI et utilisation d'équipements de protection individuelle pour la prise en charge des personnes chez qui l'infection par la rougeole est suspectée ou confirmée](#) – recommandations détaillées de PCI
- [Protocole sur les maladies infectieuses liées à la rougeole](#) – renseignements spécifiques sur la maladie

Pour les fournisseurs de soins primaires, le Collège ontarien des médecins de famille (OCFP) a préparé une [ressource consacrée à la rougeole](#) en ce qui concerne la vaccination et la gestion des cas suspects dans les centres de soins primaires.

Principales mesures à prendre par les fournisseurs de soins de santé

- **Veiller à ce que les enfants d'âge scolaire soient à jour dans leur vaccination contre la rougeole.** Des enfants d'âge scolaire qui devaient recevoir leur deuxième dose de vaccin contenant le virus de la rougeole ont pu être oubliés en raison des perturbations dans la prestation des services de vaccination lors de la pandémie de COVID-19.
- **Pour les cliniciens en soins primaires, aider les patients à recevoir toutes les vaccinations systématiques (y compris celle contre la rougeole) et s'assurer que les vaccinations sont à jour** conformément aux [calendriers de vaccination financée par le secteur public en Ontario](#).
 - En Ontario, deux doses du vaccin contenant la rougeole sont administrées de manière systématique, à l'âge d'un an et à l'âge de quatre à six ans. Il est recommandé que la deuxième dose soit administrée avant l'entrée à l'école.
 - Les adultes qui n'ont pas été vaccinés ou qui n'ont pas d'antécédents d'infection par la rougeole devraient recevoir une dose du vaccin contenant la rougeole.

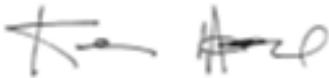
- En plus des vaccinations systématiques, les mesures suivantes sont recommandées chez les personnes qui présentent un risque élevé d'exposition à la rougeole :
 - Les enfants âgés de six à onze mois qui se rendent dans des régions où la maladie est jugée préoccupante devraient être vaccinés avec une dose du vaccin ROR. Deux autres doses doivent être administrées à la date du premier anniversaire ou après celle-ci.
 - Une deuxième dose du vaccin ROR est recommandée en fonction de l'avis clinique du fournisseur de soins de santé et chez les adultes qui sont fortement susceptibles d'être exposés ou d'exposer d'autres personnes, y compris :
 - les étudiants de l'enseignement postsecondaire;
 - les travailleurs de la santé;
 - les personnes qui prévoient de se rendre dans des régions sujettes à une recrudescence de l'activité rougeoleuse.
- [Les travailleurs de la santé devraient être immunisés de manière documentée contre la rougeole.](#) Celle-ci consiste en deux doses du vaccin contenant la rougeole ou en des antécédents d'infection confirmée en laboratoire ou en des preuves sérologiques d'immunité, quelle que soit l'année de naissance.
- **Disposer d'un processus bien défini permettant de repérer et d'isoler rapidement les patients susceptibles d'être infectés par la rougeole afin de protéger les effectifs et les autres patients.**
 - Évaluer le risque au premier point de contact avec le patient, par exemple lors du triage ou de l'enregistrement, en tenant compte des antécédents de vaccination, des voyages récemment effectués et des contacts antérieurs.
 - Les patients qui présentent des symptômes et des facteurs de risque compatibles doivent être immédiatement écartés des zones d'attente générales et se voir remettre un masque médical (s'ils sont capables de tolérer son utilisation et ne sont sujets à aucune contre-indication).
 - Dans les services des urgences, les zones d'évaluation rapide peuvent s'avérer utiles dans la gestion du flux de patients, notamment dans les semaines suivant les vacances de mars.
- **Prendre en charge les patients chez qui l'infection par la rougeole est suspectée ou confirmée dans le cadre [des pratiques de routine et des précautions contre la transmission par voie aérienne.](#)**

- Tous les travailleurs de la santé, quelle que soit leur immunité présumée contre la rougeole, doivent porter un masque N95 dont l'ajustement et le scellement ont été vérifiés lorsqu'ils fournissent des soins à un patient chez qui l'infection à la rougeole est suspectée ou confirmée. Les masques N95 et autres équipements de protection individuelle peuvent être commandés depuis le [Portail d'approvisionnement en EPI de l'Ontario](#).
- **Prévoir des tests de diagnostic en laboratoire pour le virus de la rougeole par [amplification en chaîne de la polymérase \(PCR\)](#) au moyen d'un prélèvement nasopharyngé ou de gorge ET d'un prélèvement urinaire, ainsi que d'un diagnostic [sérologique](#).** Avant de prélever des échantillons, communiquez avec le Centre de service à la clientèle du laboratoire de Santé publique Ontario (416-235-6556 ou 1-877-604-4567) et avec votre bureau local de santé publique.
 - Les échantillons soumis dans une [trousse de prélèvement périmée ne seront pas acceptés en vue du test](#), car le laboratoire de SPO n'a pas validé les supports périmés pour le test PCR de la rougeole. La prolongation de la durée de validité des trousse de prélèvement communiquée par Santé Ontario n'est valable que pour le prélèvement d'échantillons destinés au dépistage de la COVID-19.
 - La rougeole est désignée comme [maladie importante sur le plan de la santé publique](#). Les fournisseurs de soins de santé doivent signaler rapidement tout cas suspect à leur bureau local de santé publique.
- Les fournisseurs qui ne sont pas en mesure d'effectuer des tests peuvent réorienter les patients vers des centres de prélèvement d'échantillons. Ces centres doivent être prévenus avant que le patient ne se présente afin de s'assurer que les mesures appropriées de PCI sont mises en place.
- **En collaboration avec la santé publique, soutenir l'administration d'une prophylaxie post-exposition aux contacts sensibles**, conformément aux recommandations du [Protocole sur les maladies infectieuses liées à la rougeole](#).

Pour diffuser l'information et alerter les partenaires du réseau sur la rougeole, une échelle électronique canadienne de triage et de gravité (eCTAS) a été transmise le 16 février 2024 et mise à jour le 15 mars 2024. Des ressources et des mises à jour conjoncturelles sont également communiquées par l'entremise d'organismes professionnels des soins de santé.

Veillez diffuser ces renseignements essentiels sur la rougeole auprès de vos partenaires locaux et adresser vos éventuelles questions à votre bureau local de santé publique. Nous vous remercions pour votre soutien permanent et pour les efforts que vous avez déployés jusqu'à présent pour faire en sorte que les Ontariens soient protégés contre les maladies évitables par la vaccination.

Cordialement,



D^r Kieran Michael Moore, MD, CCFP-EM, FCFP, MPH, DTM&H, FRCPC, FCAHS
Médecin hygiéniste en chef et sous-ministre adjoint de la santé publique

CC :

D^r Christopher Simpson, vice-président directeur chargé des établissements cliniques et des programmes de qualité et directeur médical en chef, Santé Ontario

Judy Linton, vice-présidente directrice chargée des établissements cliniques et des programmes de qualité et directrice générale des soins infirmiers, Santé Ontario

D^r Howard Ovens, responsable provincial des services d'urgence, Santé Ontario

D^{re} Elizabeth Muggah, conseillère clinique principale pour les soins primaires, Santé Ontario